

Atelier 8

Nouveaux règlements, nouveaux dispositifs

JOURNÉES D'ÉTUDES DE TOULOUSE
NOVEMBRE 2023



UN NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE ?

- Des travaux en 2022 avec la DGCS
- Fin 2022 - début 2023 : projet de décret et d'instruction
- Avril 2023 : annonce de la CNH de la création d'un nouveau service de petite enfance (0-6 ans)
- Mise en suspens du travail pour penser à l'articulation de ce nouveau dispositif avec les CAMSP et CMPP

TRAVAUX AVEC LA DGCS

- DGCS
- FDCMPP
- ANECAMSP
- DGOS
- DGSCO
- DIA-TND
- CNAM
- CNCPPH (Autisme France et UNAFAM)
- ARS Hauts de France et Bretagne
- PMI Somme
- FEHAP
- APAJH
- FGPEP
- CNAF



METHODOLOGIE DE TRAVAIL

- 5 réunions de travail de mars à juillet 2022 (en visio).
- Thématiques :
 - Le public accueilli
 - Les missions
 - Les coopérations
 - La composition des équipes
 - L'organisation et le fonctionnement
 - Qualité et données d'activités

LE POSITIONNEMENT DE LA FDCMPP : LES MISSIONS SOCLES



Missions Socle
des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques
FÉVRIER 2022



1

L'ACCUEIL INITIAL

2

L'ÉVALUATION ET LE DIAGNOSTIC

3

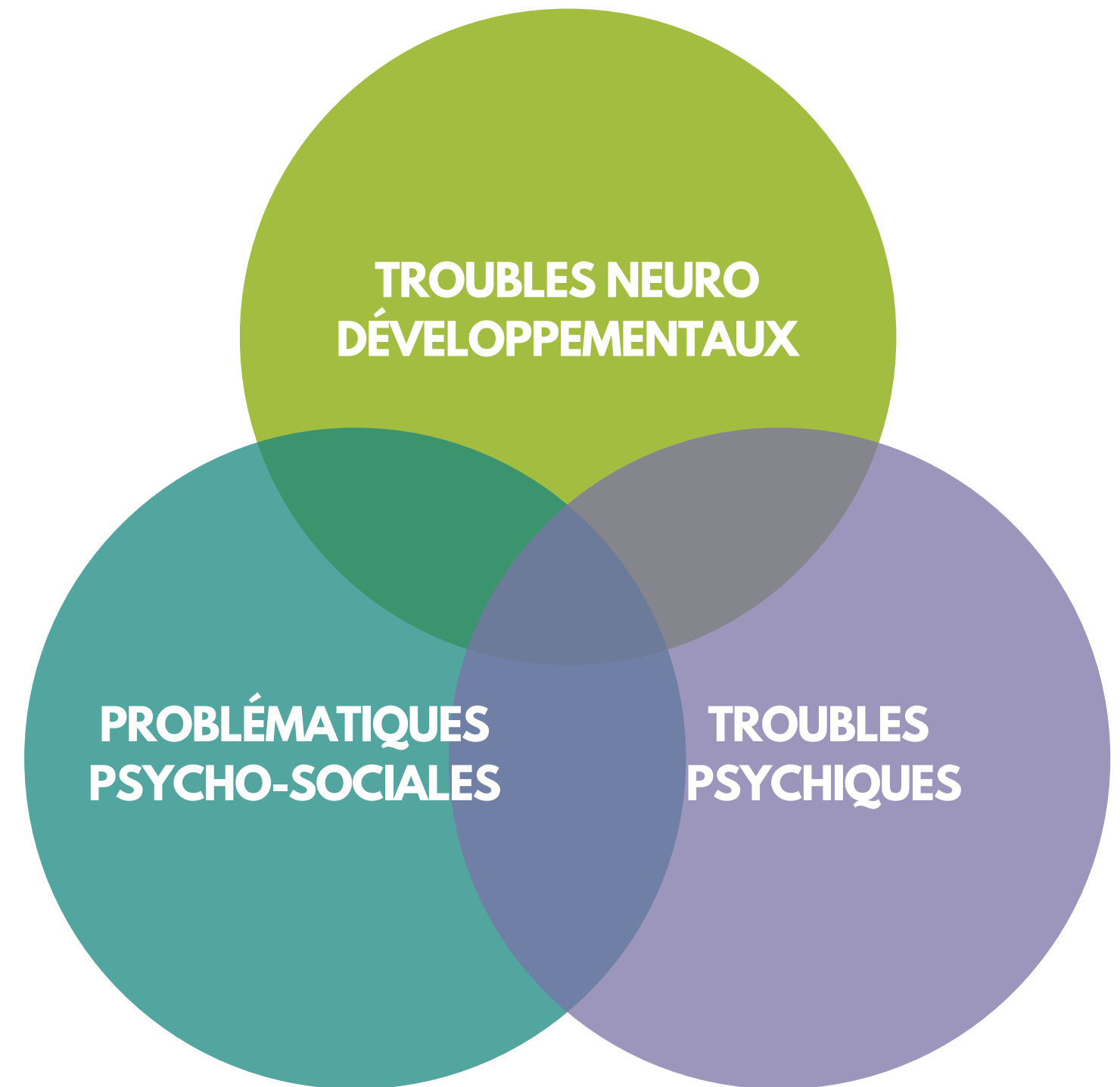
LES SOINS ET L'ACCOMPAGNEMENT

4

L'ORIENTATION ET LES PARTENARIATS

LE PUBLIC ACCUEILLI

- Enfants de 0 à 20 ans
- Accès libre et direct garanti
- Prise en compte des troubles dans toutes leurs dimensions contextuelles et leurs incidences, sur le langage, la motricité, le comportement, la socialisation, le psychisme, la sensorialité et les apprentissages.



LES MISSIONS DES CMPP

Le CMPP réalise le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement précoce des enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant des troubles ou altérations en associant la famille et l'entourage.

Et ce sous responsabilité médicale.

LES MISSIONS DES CMPP

- La prévention
- L'évaluation et le diagnostic
- L'accompagnement des enfants et des familles dans le cadre des démarches diagnostiques
- L'élaboration d'un projet d'accompagnement co-construit
- La réalisation des soins et des rééducations pluridisciplinaires
- La coordination des parcours (travail en partenariat)
- Participer à la fonction ressources

QUID DES MOYENS ?

LES MISSIONS DES CMPP

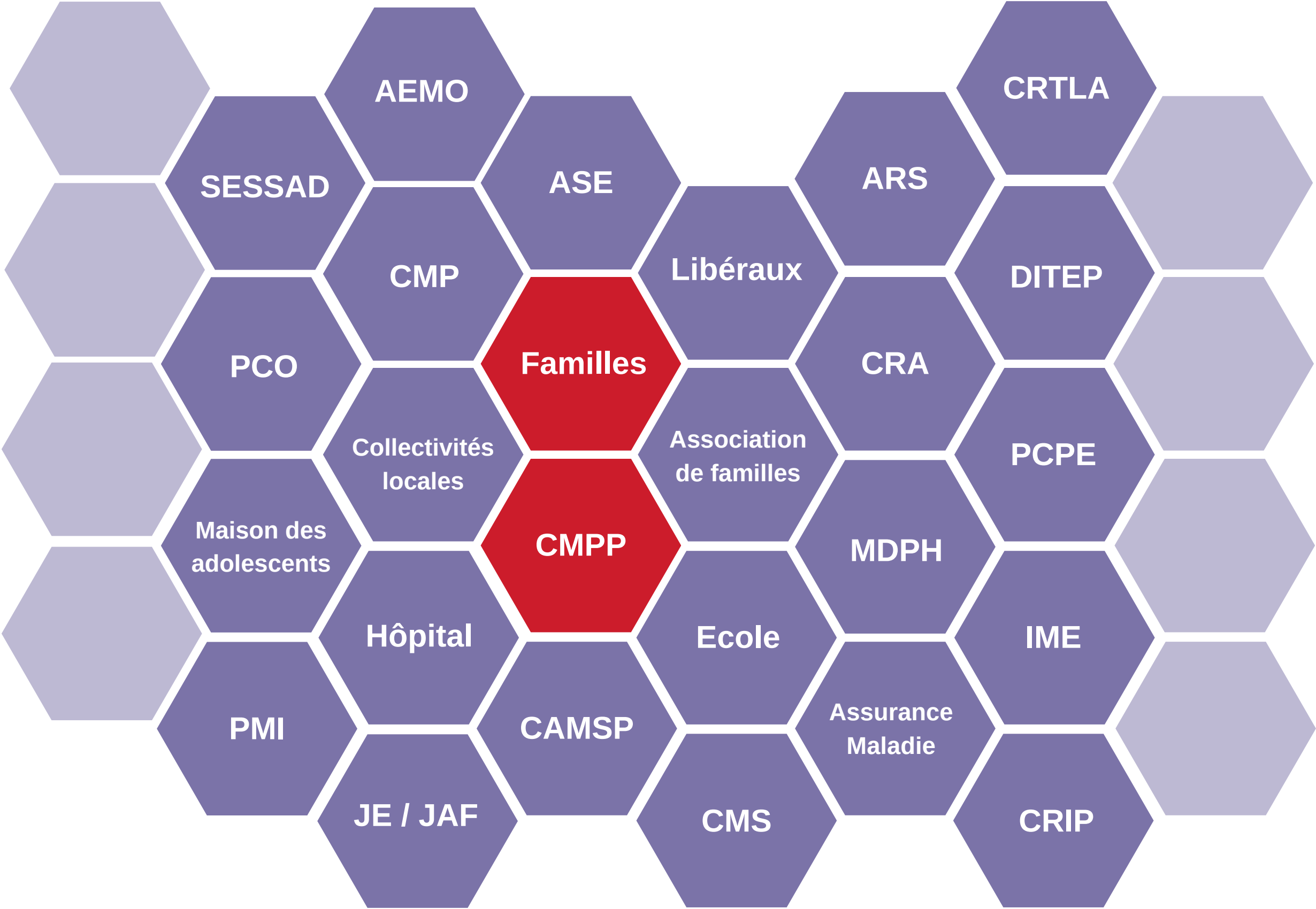
La réalisation des soins est réalisé sur site mais peut être combinée par des interventions extérieures, en particulier en milieu scolaire.

Sous réserves (FDCMPP) :

- D'une indication médicale,
- D'avoir un lieu adapté à l'accueil et permettant de respecter l'intimité et la confidentialité,
- Certains soins ne peuvent être effectués en milieu scolaire (ex : psychothérapie).

QUID DES MOYENS ?

COOPÉRATIONS



LA COMPOSITION DES ÉQUIPES

Le CMPP peut notamment regrouper en son sein, ou mobiliser de manière formalisée, les professionnels suivants :

- pédiatre ;
- neuropédiatre ;
- psychiatre ;
- pédopsychiatre ;
- médecin de rééducation ;
- psychologue ;
- infirmier ;
- psychomotricien ;
- orthophoniste ;
- ergothérapeute ;
- kinésithérapeute ;
- orthoptiste ;
- éducateur spécialisé ou éducateur de jeunes enfants ;
- auxiliaire de puériculture/puéricultrice ;
- assistant de service social ;
- enseignant spécialisé, psychopédagogue ;
- secrétariat.

LA COMPOSITION DES ÉQUIPES

Le CMPP est placé sous la responsabilité d'un directeur. Le directeur peut être un médecin.

Proposition FDCMPP :

Les CMPP disposent d'une double direction :

- Un directeur/responsable/coordonateur/ administratif (et/ou pédagogique). Il est garant du fonctionnement et de l'organisation de l'établissement.
- Un directeur/responsable/coordonateur/ médical. Il est garant des soins et de leur organisation dans le respect de la déontologie.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Respect loi 2002 (Projet de service, livret d'accueil, DIPEC...)

Des réunions sont organisées régulièrement pour assurer la coordination de l'équipe et la mise en œuvre du projet de l'enfant, de l'adolescent, du jeune adulte et de la famille.

L'organisation, le fonctionnement et les locaux correspondent à la capacité d'accompagnement des enfants, adolescents, jeunes adultes et de leur famille. Les locaux au sein desquels interviennent les acteurs du CMPP sont adaptés aux besoins et spécificités du public accueilli.

PAS DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS, MAIS...

Instruction budgétaire du 12 avril 2022 :

- 11 millions d'euros de crédits pérennes supplémentaires pour les CMPP et les CAMSP
- Dans le cadre de la Stratégie Autisme et TND
- Pour Améliorer l'accès au diagnostic et aux soins

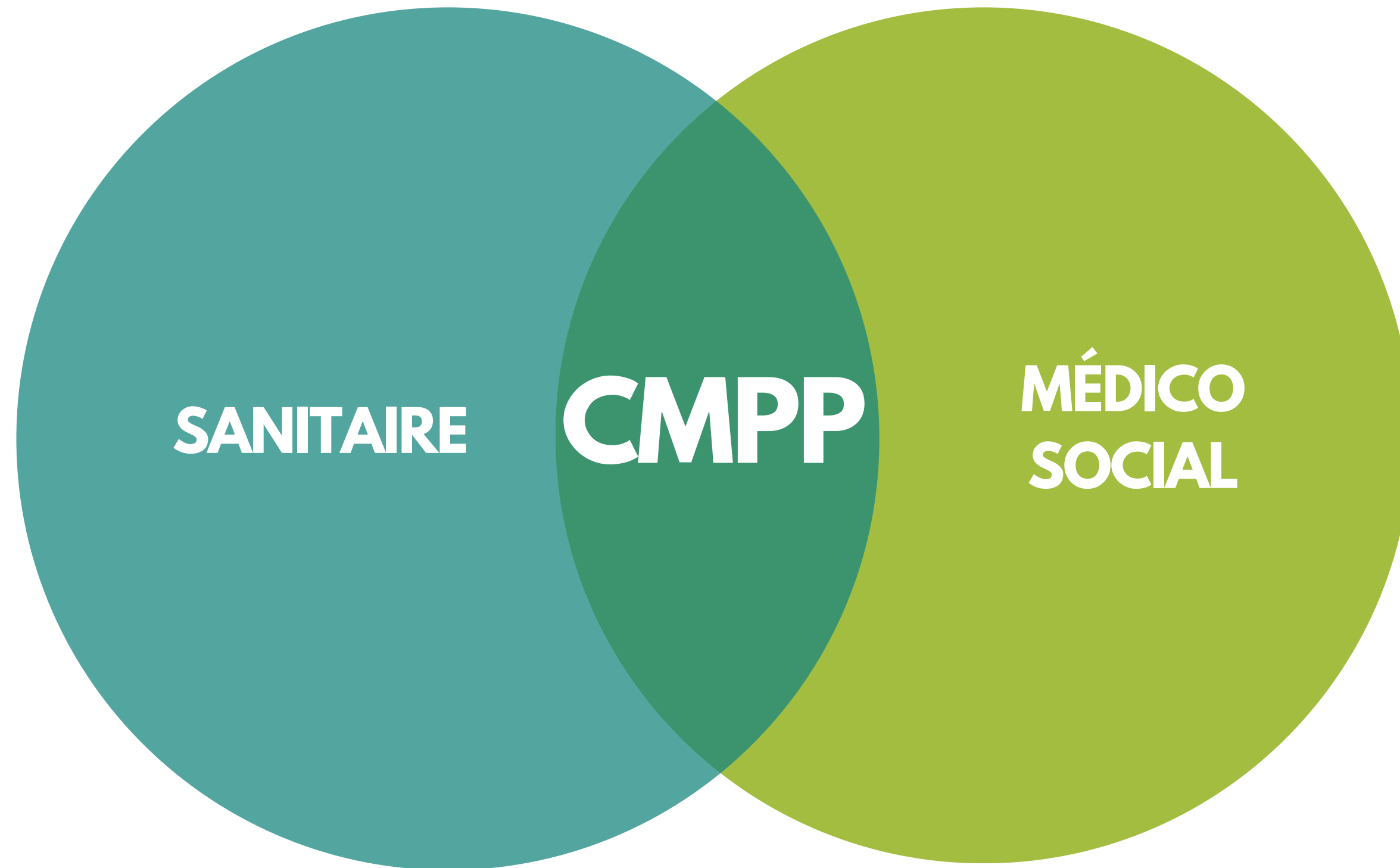
PAS DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS, MAIS...

Instruction budgétaire du 15 mai 2023 :

- 10 millions d'euros de crédits pérennes supplémentaires pour les CMPP et les CAMSP
- En réponse à l'augmentation des files actives
- Pour réduire les délais d'attentes
- Rééquilibrer l'offre des territoires
- Dans le respect des RBPP

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS ARS

ET POUR LES “NON-TND”, QUELS MOYENS SUPPLÉMENTAIRES?



UNE ACTIVITÉ SANITAIRE SIMILAIRE À CELLE DES CMP...

- Libre accès sans passage par la MDPH
- Intervention en ambulatoire
- Mission de diagnostic et de soin
- Des files actives hétérogènes et non exclusivement dans le champ du handicap

... SANS LES RESSOURCES DU CHAMP SANITAIRE

- Pas d'accès direct aux hopitaux de jour, CATTP...
- Pas d'accès aux financements de la pédopsychiatrie (FIOP, Renforts Assises Santé Mentale, PTSM...)
- Quasi impossibilité de recruter des internes
- Problématique récurrente des doubles prises en charges en orthophonie en libéral (inexistante dans les CMP)

RENFORT DE MOYENS TND : CONCRÈTEMENT ÇA DONNE QUOI?

L'EXEMPLE DE LA NORMANDIE

- Env. 500 000€ sur l'enveloppe 2022
- **Octobre 2022** : Auto-évaluation des CMPP et des CAMSP (issue d'une réflexion nationale)
- **Décembre 2022** : Proposition de plans d'actions budgétés
- **Mars 2023** : Table territoriale sur chaque département avec l'ensemble des CMPP et CAMSP pour présenter les projets
- **Mai - Juin 2023** : Sélection par l'ARS des projets les plus aboutis
- **Été 2023** : Restitution plénière

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Tonino LACOMBLE

Secrétaire Adjoint de la FDCMPP – Membre du Bureau

Directeur des CMPP de Rouen et du Havre

Plateforme de Coordination et d'Orientation 7 – 12 ans Normandie Seine Eure

Les PEP 76

tonino.lacomble@lespep76.fr

06.29.86.32.35

